



## Confirmation d'embauche par mail

Par **Visiteur122648**, le **01/07/2017** à **18:37**

Bonjour,

Je suis actuellement en fin de droits ASSEDIC et j'ai eu récemment un entretien dans une entreprise qui recrutait 5 salariés, l'embauche, en ce qui me concernait étant fixée à fin Juillet. Quelques jours plus tard, j'ai reçu un mail de l'entreprise m'indiquant que j'étais embauchée à partir de telle date et à telle heure. Le même jour, je recevais un 2ème mail de la direction, rédigé en anglais (???), me disant à peu près la même chose, avec moins de précisions mais ces dernières devaient m'être transmises rapidement.

2 jours après la réception de ces mails, la DRH me téléphonait pour me dire que, finalement, ils ne pourraient pas m'embaucher car j'étais la 6ème parmi les personnes retenues et que leur direction ne voulait pas embaucher 6 personnes. Pourtant sur les mails, on ne me parlait pas de 6ème place ou autre.

Que pensez-vous de cette façon d'agir et estimez-vous que je puisse exercer un recours quelconque.

Merci d'avance. Cordialement.

Par **P.M.**, le **01/07/2017** à **22:13**

Bonjour,

Si le mail comportait aussi l'indication de l'emploi proposé, puisqu'il indique la date d'entrée en fonction, même s'il ne précise pas la rémunération et le lieu de travail, il pourrait être considéré comme une promesse d'embauche mais pour l'instant vous n'avez pas la preuve du désistement de l'employeur qu'il faudrait donc obtenir par écrit pour pouvoir éventuellement essayer d'obtenir des dommages-intérêts fonction du préjudice subi...